



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°14 du 01 Mars 2007

Présents : Frédéric Atger, Bernard Barral, Jacques Bousquet, Gilbert Can, Josette Can, Annie Cazzani, Philippe Cazzani, Stéphan Coste, Paul Dô, Christine Galant, Max Lamolle, Christian Pille, Nicolas Terme, Laurent Zumello.

Représentés : Josette Bousquet (pouvoir Jacques Bousquet), Lionel Charles (pouvoir Paul Dô), Pascal Fabre (pouvoir Bernard Barral), Séverine Tessier (pouvoir Christine Galant) ,

Excusés : Guy Castelbou, Bernard Labarias, Freddy Tarin,

Absents : Luc Echinard, Gilbert Poujade, Antoine Sanchez, Philippe Zapata, Rose Marie Zapata.

Bernard Barral ouvre la séance à 20h30.

Il souhaite la bienvenue aux deux membres du Comité Directeur élus lors de la dernière Assemblée Générale, Laurent Zumello et Nicolas Terme.

C'est le premier Comité Directeur qui a lieu dans le nouveau siège de la FFJBT.
Bernard Barral fait le point sur l'installation des bureaux et de la fabrique.

Il rappelle que les locaux et les bureaux sont mis à disposition de tous les membres du Comité Directeur et de toutes les instances si elles le souhaitent.

Le Président souhaite que les membres du Comité Directeur qui sont élus dans d'autres instances (ligues, comités ou clubs) s'expriment seulement en tant que membres de la Fédération. Ils ne peuvent donner leur avis externes qu'après demande ou accord du Président.

Bernard Barral constate des tensions entre certaines ligues et comités. Il le regrette et souhaite que tout le monde aille dans le même sens. La Fédération va changer d'attitude et donner des orientations et des impulsions plus précises.

1 – Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur N°13 du 2 Décembre 06:

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 02 Décembre 2006.

2 –Autorisation de faire un emprunt bancaire pour l'achat de l'imprimante de la fabrique :

Le Président demande l'autorisation au Comité Directeur de faire un emprunt de 19 000 € sur 5 ans pour financer l'achat de l'imprimante (23 118,68 € TTC). Le montant de la mensualité sera de 360 €. Une garantie sera demandée à la commune de Gignac.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cet emprunt et la demande de caution auprès de la ville de Gignac. Le Comité décide de ne pas prendre d'assurance décès invalidité.

Christian Pille trouve que le taux du prêt est élevé. Paul Dô indique qu'il doit encore rencontrer le banquier et qu'il fera une nouvelle négociation, lorsque la Mairie de Gignac se sera officiellement portée caution.

Bernard Barral propose que Christian Pille aiguille le Trésorier sur ce prêt.

3 –Compte rendu de la Réunion de la Fédération Internationale :

Une réunion de la Fédération Internationale s'est déroulée à Oristano les 17 et 18 février 2007. Les Français, Ecossais, Italien, Anglais, Allemands, Catalans et Hongrois étaient présents à cette réunion.

Les points suivants ont été abordés :

- Coupe d'Europe en salle à Cologne
 - 10 nations participent à cette Coupe d'Europe.
 - Les rencontres sont arbitrées par un italien ou un français avec l'aide d'arbitres d'autres nations non joueurs.
 - Les demi finales et les finales sont arbitrés par deux italiens et deux français. Stéphan Coste demande pourquoi ce ne sont pas des arbitres neutres qui arbitrent ces finales puisque normalement, les Français et les Italiens seront en finale. Philippe Cazzani lui répond qu'il faut avoir de l'expérience pour arbitrer ce genre de rencontre.
 - Les arbitres français seront Philippe Cazzani et Claude Can.
 - Il y a deux arbitres de centre
 - L'hébergement et la restauration sont à la charge des clubs.

Bernard Barral précise que ce n'est qu'après accord des Présidents de Poussan et des Pennes Mirabeau qu'il a accepté les conditions de l'organisation allemande.

- Organisation d'un championnat du monde en salle en décembre 2007 avec des équipes nationales. Ce championnat serait financé par l'état italien (100 000 €). Le ministre concerné était présent à Oristano. Cette subvention permettrait à la Fédération internationale d'avoir des fonds.
- Organisation d'un championnat du monde scolaire en salle avec l'ISF (International School Federation).
- Les fédérations suivantes ont été créées : Cuba, Brésil et Etat Unis. De plus le tambourin est pratiqué en Australie, au Japon et en Nouvelle Zélande.
- Une coupe d'Europe de Tam Beach va sûrement être organisée à Barcelone dans un stade de Beach-volley, des équipes françaises devront y participer.
- La France organisera la prochaine réunion de la Fédération internationale

Bernard Barral informe le Bureau que les anglais et les écossais ont demandé qu'un éducateur soit envoyé à Londres et à Edimbourg afin de les faire progresser sur le tambourin en salle. Il demande si les membres du Comité Directeur connaissent un éducateur qui pourrait éventuellement être intéressé. Certains noms de

personnes sont avancés par les membres du Comité Directeur. Les clubs peuvent informer la Fédération des personnes intéressées.

Le Président pense qu'il est important qu'il rencontre un député Européen rapidement afin d'étudier les aides Européennes qui pourraient être éventuellement débloquées pour le développement du tambourin en Europe. Il demande aux membres du Comité Directeur s'ils connaissent un député Européen.

Stéphane Coste demande des précisions sur la Coupe d'Europe en extérieur de cet été.

Bernard Barral a rencontré cette semaine le Maire de Pignan et a demandé quelques aménagements du terrain. Le Président informe le Bureau que les Allemands ont demandé à participer à cette Coupe d'Europe et qu'il est difficile de le leur refuser. Toutefois, ils ne seraient pas inscrit dans le tournoi final mais pourraient par exemple faire des rencontres dans la semaine précédente contre les clubs Français.

Le Président informe également que les rencontres internationales se dérouleront à Bonate-Sotto et Sotto-Il-Monte, dans la région de Bergame, les 4 et 5 août prochains et qu'il n'y aura pas de rencontres en nocturne. Certaines rencontres se joueront donc le matin.

4 – Décompte des votes lors de l'Assemblée Générale :

Suite à la dernière réunion du Comité Directeur et à la question du vote des licenciés lors des assemblées générales, les membres du bureau ont étudié les différents cas se présentant et les différentes solutions.

Le bureau propose que chaque licencié (personne physique) possède une voix et une seule pour les votes.

Si un joueur possède 2 licences dans deux clubs différents (saison extérieur et en salle), chacun des deux clubs aura une demie voix.

Gilbert Can demande pourquoi un licencié qui a 2 licences (extérieur et salle) ne compte pas pour 2 Voix ?

Un débat sur le sujet s'instaure et Bernard Barral propose qu'une licence représente effectivement une voix mais que chaque licence soit payée 22 € (pour l'extérieur comme pour la salle et non plus : 22 € + 3 €).

Gilbert Can trouve que les licences Poussins et Benjamins ne sont pas assez chères (6 €).

Le Président propose que le prix des licences soit revu ultérieurement.

Cette proposition de modification aux statuts sera présentée au vote de la prochaine Assemblée Générale extraordinaire, sous réserve de l'avis du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Un vote est effectué suite à cette proposition

POUR cette proposition : 16 voix

CONTRE cette proposition : 0 voix

ABSTENTION : 2 voix

Cette proposition de modification aux statuts sera présentée au vote de la prochaine Assemblée Générale extraordinaire.

5 – Championnat de France en salle :

Bernard Barral rappelle que le Bureau Directeur a du prendre la décision de ne pas accepter le club de Narbonne au Championnat de France en salle.

Le Président indique qu'il faut étoffer le règlement fédéral et que les règles soient précisées et que l'on s'y tienne.

Le règlement actuel est le suivant :

Article : 1.10.2 Compétitions officielles nationales :

.../...

Championnat de France en salle.

Participent les équipes féminines et masculines vainqueurs des différents Championnats départementaux de l'année en cours.

.../...

Le Comité Directeur décide de proposer la modification suivante lors de la prochaine Assemblée Générale :

Championnat de France en salle.

Participent les équipes féminines et masculines vainqueurs des différents Championnats départementaux de l'année en cours.

Pour que le vainqueur d'un championnat départemental puisse disputer le championnat de France en salle, il faut que :

- *ce championnat comprennent au moins 3 équipes de 3 clubs différents engagés dans la catégorie.*
- *s'il y a seulement 2 clubs dans le département, il faut que le championnat concerné regroupe au moins 3 équipes dont au moins une de chaque club.*
- *s'il n'y a qu'un seul club dans le département, il faut que le championnat concerné regroupe au moins 3 équipes de ce club.*

Les comités départementaux devront informer la Fédération des calendriers avant le début de la saison et donner les résultats régulièrement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6 – Intégration des clubs qui n'ont pas de championnat dans leur département ou région :

Les Présidents de Ligues et Comités hors Hérault ont demandé à la Fédération que soient indiqués dans le règlement les modalités d'intégration de ces clubs dans différents championnats.

Bernard Barral propose au Comité Directeur de rajouter au règlement fédéral l'article suivant :

Les clubs qui n'ont pas de championnat dans leur département ou région, pourront faire une demande par l'intermédiaire de leur Comité Départemental ou de leur Ligue Régionale, à la Fédération, pour être inscrit dans un championnat.

La Fédération décidera alors dans quel championnat ils seront inscrits.

Gilbert Can demande de ne pas mettre la mention «qui n'ont pas de championnat dans leur département ou région » car un championnat est créé au sein du CD 13 pour les joueurs qui ne veulent pas se déplacer dans l'Hérault. Cette mention empêcherait les autres équipes d'évoluer dans le championnat de l'Hérault.

Le Comité Directeur décide d'étoffer cette proposition en rajoutant :

A titre d'exception, dans le cas où un championnat serait organisé par le Comité Départemental ou la Ligue Régionale, un club pourra faire la demande d'une dérogation pour participer à un championnat organisé par un autre Comité ou une autre Ligue.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7 – Création d'un championnat de ligue :

Le Président de la ligue Languedoc Roussillon a demandé la gestion d'un championnat avec les 16 équipes de Régionale 1 actuelle.

Suite à cette demande, deux réunions ont eu lieu avec les Présidents de ligues et comités.

A l'issue de ces deux réunions Bernard Barral a fait des propositions au Président de la ligue LR, qui les a accepté avec toutefois une objection sur la 3^{ème} proposition.

- Mise en place d'un championnat extérieur de ligue pour la saison 2008, constitué des 8 meilleures équipes de Régionale 1 de la saison 2007.
- Mise en place de compétitions régionales de jeunes (en salle de préférence) de Septembre à fin Février, à compter de Septembre 2007.
- Mise en place d'un véritable partenariat, notamment financier avec les Comités Départementaux 11 et 34.

Bernard Barral donne la parole aux instances concernées.

Max Lamolle, Président de la ligue LR rappelle qu'il y eu des partenariats entre la ligue et le CD 34 en prêtant du matériel ou en sous traitant l'éducateur du CD 34.

La ligue LR ne peut pas verser de subvention à quelque instance que ce soit. La loi interdit à toutes les instances sportives et donc à la ligue de reverser des fonds perçus sous forme de subventions.

Jacques Bousquet, Président du CD 34; souhaite que le championnat de jeunes en salle fonctionne et que cela apporte un plus grand nombre de licenciés.

Il est contre une aide financière de la ligue LR et informe que le matériel prêté par la ligue sert lors de certaines animations. Il faut que la ligue essaie de créer des clubs et des écoles de tambourin afin de promouvoir notre sport.

Il s'agit d'établir les règles de montée et de descente pour cette saison afin que les nouveaux championnats soient en place pour la saison 2008.

Actuellement :

Projet

Gérées par FFJBT	Nationale 1	Gérées par FFJBT	Nationale 1
	Nationale 2		Nationale 2
	Nationale 3		Nationale 3
Gérées par CD 34	Régionale 1	Gérée par ligue LR	Ligue 1
	Régionale 2	Gérées par CD 34	Départementale 1
	Régionale 3		Départementale 2
			Départementale 3

Il est à noter qu'un palier supplémentaire est à franchir pour l'accession en nationale.

Les clubs participant aux championnats départementaux s'en trouvent pénalisés.

En cas de vote favorable, la Ligue 1 serait composée à la fin de la saison 2007 des 2 équipes descendant de Nationale 3, ainsi que des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de Régionale 1. Les 1^{er} de chaque poule de Régionale 1 accédant à la Nationale 3.

Lors des saisons suivantes :

- les deux premiers de ligue 1 monteraient en Nationale 3 et les 2 derniers de Nationale 3 descendraient en ligue 1.
- Les 7^{ème} et 8^{ème} de ligue 1 descendraient en Départementale 1 et seraient remplacés par deux équipes de Départementale 1.

Laurent Zumello demande au Président de la ligue Languedoc Roussillon quelle sera la position de la ligue si le champion de ligue 1 est un club hors région Languedoc Roussillon.

Max Lamolle lui répond que ce club sera champion de ligue mais que le club de la région le mieux classé sera champion de la Ligue Languedoc Roussillon. Deux clubs seraient alors récompensés lors de la soirée des champions.

Le Président demande au Comité Directeur s'il doit convoquer l'Assemblée Générale afin de mettre au vote cette proposition.

Un vote est effectué

POUR la convocation : 16 voix

CONTRE la convocation : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix

Max Lamolle, Président de la ligue Languedoc Roussillon n'a pas pris part au vote.

Une Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération prochainement.

8 – Création d'un championnat de France jeunes en salle :

Le bureau directeur propose d'organiser des finales de championnat de France de jeunes en salle.

Pour cela, les Ligues ou les Comités doivent organiser des championnats.

- Région Languedoc Roussillon : gestion du championnat confiée à la ligue Languedoc Roussillon.
- Région Provence Alpes Côte d'Azur : gestion du championnat confiée à la ligue Provence Alpes Côte d'Azur.
- Région « Centre » : gestion du championnat confiée au Comité de Corrèze.
- Région Nord Pas de Calais : gestion du championnat confiée au comité du Nord.

Bernard Barral demande dans quelles catégories de jeunes ce championnat peut il être organisé dans un premier temps. Tout en sachant qu'il sera difficile de le faire dans toutes les catégories de jeunes puisqu'à l'heure actuelle, il n'y a rien d'existant.

Le Président propose que les Ligues et Comités concernés s'entendent sur les catégories qui disputeront ce championnat de France en salle pour les jeunes et fassent une proposition à la Fédération.

Ce championnat de France aura lieu en Février 2008.

9 – Arrêt des comptes de la Fédération

Bernard Barral et Paul Dô proposent d'arrêter les comptes de la Fédération au 31 décembre pour des questions de correspondance avec les services de l'état et notamment la TVA.

Le bureau s'est montré favorable à cette proposition. L'Assemblée Générale de la Fédération aurait alors lieu courant Février.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette décision.

Max Lamolle souligne que les ligues et les comités devront adopter les mêmes dates et faire de même.

10 – procédures en appel :

Suite à de récents problèmes, le Président informe le Comité directeur qu'il y a un vide concernant les appels dans les différents règlements fédéraux.

Le Comité Directeur propose d'ajouter au règlement intérieur l'article suivant :

En cas d'appel à la Fédération, d'un club ou d'un licencié, suite à une décision d'une instance départementale ou régionale, ce club devra joindre un chèque de 150 € lors de son appel. Si le club a gain de cause auprès de la

commission d'appel, constituée du Comité Directeur, le chèque sera rendu et non encaissé. Dans le cas contraire, la Fédération encaissera le chèque.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sera proposée au vote de la prochaine Assemblée Générale.

Max Lamolle rappelle que l'on ne doit pas accepter d'appel si une instance a sanctionné pour non respect du règlement.

11 – Demande de subvention pour la création d'un pôle tambourin :

Le Président informe le comité Directeur que la ville de Balaruc les Bains n'a pas accepté la proposition de la Fédération de faire un musée dans les anciens locaux de la fabrique.

Il demande l'autorisation de créer un espace muséographique du jeu de balle au tambourin au siège de la FFJBT. Il y aurait :

- Une salle de projection avec un DVD présentant le sport tambourin.
- Des panneaux transportables en Français, Anglais et Occitan.
- Une visite de la Fabrique.

Pour cela, le Président propose le plan de financement ci-après :

Conseil Général : 9 400 €
Conseil Régional : 9 400 €
Fédération : 4 700 €

Des dossiers de demandes de subvention vont être déposés.

Le comité directeur approuve à l'unanimité cette proposition.

12 – Informations diverses :

Challenge de l'Offensive :

La Fédération a proposé l'organisation du challenge de l'Offensive au club et à la Mairie de Balaruc les Bains pour le 25 juillet 2007.

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en retour à la Fédération.

Super Coupe :

La Super Coupe se déroulera le samedi 24 Mars à 15h00 à Saint Georges d'Orques.

A cette occasion le terrain de Saint Georges d'Orques sera baptisé « Léopold Bellas », dès la fin de la rencontre.

Philippe Cazzani, Président de la commission, juges et arbitres informe le Comité Directeur de la décision de Jean Paul Alloiteau de ne plus arbitrer et propose de lui faire donner le coup d'envoi de cette rencontre. Cette proposition est acceptée et une invitation sera envoyée à Jean Paul Alloiteau.

13 – Questions diverses :

Max Lamolle demande s'il est normal que les rencontres arbitrées lors des manifestations de la ligue Languedoc Roussillon, ne comptent pas en tant que matchs arbitrés par des arbitres officiels si ceux-ci officient bénévolement.

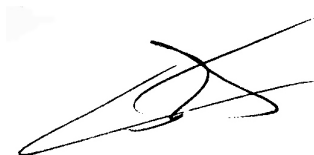
Bernard Barral lui répond que seuls sont pris en compte les matchs pour lesquels les arbitres sont convoqués officiellement.

Bernard Barral demande à Philippe Cazzani pourquoi les arbitres radiés doivent obligatoirement repasser l'examen d'arbitre.

Le Président de la Commission « juges et arbitres » lui répond que le règlement change pratiquement toutes les années et qu'une remise à niveau est alors nécessaire.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphane COSTE



Le Président
Bernard BARRAL



Document transmis à :

- *tous les présidents de ligues, comités et clubs.*
- *tous les membres du Comité Directeur.*